



ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé la location et l'aliénation de biens au cours du mois de mai 2021 :

Location au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal d'un local situé au 544, avenue Davaar, d'une superficie de 2 880 pi², dans l'arrondissement d'Outremont, du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour 41 760 \$ (CM21 0561)

Vente à Entretien professionnel S.G. inc. d'un terrain constitué des lots 6 419 887, 6 419 888, 6 419 889 et 6 419 890 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue René-Lévesque et au nord-est de la 36^e Avenue, d'une superficie total de 117,8 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 8 130 \$ (DA214386003)

Fait à Montréal, le 14 juin 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat